



Consortium académique

Procédure suite à l'envoi du courrier d'attribution de subvention

1. Demande de visite préparatoire (VPP) :

- Si nécessaire, demandez une visite préparatoire pour planifier :
 - La mobilité des élèves,
 - La recherche d'entreprises,
 - Les rencontres avec les partenaires.
- Fournir une description de la visite.
- Validation par la DRAREIC
- Contractualisation avec l'IFPRA.
- Envoi le compte rendu à la DRAREIC.

2. Présentation du projet pédagogique à la DRAREIC :

- Fournissez les informations suivantes (voir [trame](#)) :
 - Nombre d'élèves concernés,
 - Dates de la mobilité,
 - Pays de destination,
 - Description du partenaire (et code OID si disponible),
 - Type de mobilité : individuelle ou de groupe,
 - Nombre d'accompagnateurs,
 - Programme détaillé pour une mobilité de groupe (avec au moins 60% du temps en établissement).

3. Retour de la DRAREIC :

- La DRAREIC vérifie :
 - L'éligibilité des organismes d'accueil,
 - La validation du projet pédagogique (surtout pour les mobilités de groupe).
- Une fois validé :
 - Remplissez et retournez le fichier Excel envoyé par la DRAREIC.
 - Lancez les tests de langue (avant et après le séjour) et commencez les cours sur la plateforme EU Academy (suivez [le tutoriel](#)).
 - Pour les mobilités individuelles, préparez les documents Europass (suivez [le tutoriel](#)).



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4. Transmission des informations et gestion du budget :

- L'IFPRA saisit les mobilités sur la plateforme Beneficiary Module (BM).
- Validation du budget final par l'IFPRA, qui transmet la convention financière à l'établissement pour signature.
- Après signature, 80% de la subvention est versée.

5. Kits de mobilité :

- Réception des kits contenant :
 - Le contrat pédagogique,
 - Le contrat financier.
- Constituez un dossier avec :
 - Les évaluations EU Academy,
 - Le questionnaire EU Survey,
 - Les Europass,
 - Le kit de mobilité (contrats pédagogique et financier, budget final, compte rendu de mobilité),
 - Les justificatifs JAMO,
 - Les ordres de mission et les justificatifs d'affectation (pour les accompagnateurs).

6. Après la mobilité :

- Envoyez tous les documents ci-dessus (format papier pour le moment) à la DRAREIC,
- Vérification des pièces par la DRAREIC,
- Les 20% restants de la subvention vous sont versés.